



PROCES-VERBAL

MAIRIE DE LUGAGNAC (46260)

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2025

Etaient présents : Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Vincent LAGARRIGUE, Yannick MONTAGNÉ, Norbert FLACONÈCHE, Laurence MARY, Catherine MORIN.

Absents excusés :

François REYMANN ayant donné pouvoir à Nathalie DEVIMES
Jean-François VIGNES, ayant donné pouvoir à Laurence MARY

La séance, sous la présidence de Madame Nathalie DEVIMES, 1^{ere} adjointe, est ouverte à 18h15.

Monsieur Vincent LAGARRIGUE est nommé secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 janvier 2025 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II – I – Budget 2024 de la commune : Approbation du compte administratif et de gestion 2024.

Les règles de la comptabilité publique dissocient les rôles de l'ordonnateur (Maire) et du comptable (Trésor public).

Le compte administratif est le document comptable tenu par l'ordonnateur qui rassemble toutes les recettes et les dépenses de la commune. Le *compte de gestion* répertorie toutes les opérations réalisées par le comptable à la demande et pour le compte de l'ordonnateur. Les deux documents doivent être sincères, concordants et validés par le Conseil Municipal.

Les comptes 2024 sont présentés et expliqués par Monsieur Yannick MONTAGNÉ ; leur synthèse s'établit comme suit :

A) Pour la section fonctionnement :

- ✓ Recettes de l'exercice : 155 077.21 euros
- ✓ Dépenses de l'exercice : 111 532.84 euros
- ✓ Résultat de l'exercice : 43 544.37 euros
- ✓ Résultat antérieur reporté 2023 : 94 270.35 euros
- ✓ Résultat cumulé : 140 725.39 euros
- ✓ Part affectée à l'investissement : - 2 910.67 euros

Résultat net (excédent) à la clôture au 31/12/2024 : 137 814.72 euros.

B) Pour la section investissement :

- ✓ Recettes de l'exercice : 9 866.41 euros
- ✓ Dépenses de l'exercice : 59 426.48 euros
- ✓ Résultat de l'exercice : 49 560.07 euros

Résultat antérieur reporté 2023 : 6 496.67 euros

Résultat net (déficit) à la clôture au 31/12/2024 : 56 056.74 euros.

C) Situation des restes à réaliser :

- ✓ Dépenses (factures) : 46 717.21 euros
- ✓ Recettes (subventions) : 35 151 euros

Solde des restes à réaliser : 11 566.21 euros

Résultat à la clôture : 67 622.95 euros.

Les membres du Conseil Municipal examinent ensuite le compte de gestion fourni par la Trésorerie et constatent sa concordance avec ces résultats.

L'approbation du compte administratif 2024 a été approuvée à l'unanimité (08 voix) et de gestion 2024 (09 voix).

D) Affectation du résultat 2024.

Compte-tenu du résultat, Madame Nathalie DEVIMES, 1ère adjointe au Maire, propose d'affecter :

- ✓ Section de fonctionnement (002) en recette : 70 191.77 euros
- ✓ Section d'investissement (001) en dépense : 56 056.74 euros
- ✓ Besoin de financement (1068) de 67 622.95 euros.

La délibération affectation du résultat 2024 du budget de la commune est votée à l'unanimité (9 voix).

II-II – Personnel communal – Cadeau de départ à la retraite d'un agent communal.

Mme Nathalie DEVIMES, 1ère adjointe au Maire, propose aux Membres du Conseil Municipal, l'achat d'un cadeau (téléviseur) pour le départ à la retraite de l'agent communal du service technique qui a eu lieu le 31/12/2024. Le montant des frais s'élève à 549.99 €. La délibération est adoptée à l'unanimité.

II-III – Syndicat Intercommunal de la Fourrière Animale (SIFA) – Adhésion des communes de Beauregard, Saint-Martin-Labouval et de Saint-Projet.

Mme Nathalie DEVIMES, 1ère adjointe au Maire, donne lecture de la demande d'adhésion des communes de Beauregard, Saint-Martin-Labouval et de Saint-Projet au Syndicat Intercommunal de la Fourrière Animale (SIFA). La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. Informations et discussions :

III-I - PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : Etat d'avancement.

Une information globale sur la mise en œuvre du plan, des éléments à fournir et prescriptions ainsi que du phasage pour la continuité de l'élaboration du PCS a été évoquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La date du prochain conseil sera fixée prochainement.

L'Adjointe au Maire,

Nathalie DEVIMES

Le Secrétaire de Séance

Vincent LAGARRIGUE